

soit au Canada, pour nous permettre de remplir cet engagement. Si je comprends bien, il n'en est plus ainsi maintenant.

M. PEARKES: Il y a une certaine quantité supplémentaire de matériel que nous gardons au Canada, mais la plus grande partie du matériel est à l'usage des brigades que nous avons à l'heure actuelle au pays.

M. PEARSON: Une dernière question. Comme le ministre l'a souvent répété, tant à la Chambre des communes qu'ailleurs, l'Armée canadienne tout entière devrait être aéroportée. Le ministre pourrait-il fournir des renseignements au Comité quant au progrès accompli en ce sens?

M. PEARKES: Oui. Il y a eu beaucoup de progrès. J'ai annoncé à la Chambre, l'an dernier, que nous avons autorisé la construction de nouveau matériel destiné au mouvement des troupes, c'est-à-dire l'avion Convair de type Elan, et l'avion 106, qui est un gros avion de transport.

L'armée de son côté est à mettre au point, elle aussi, un avion qui s'appelle le De Havilland Caribou, qui servira au transport vers le front. Cet appareil n'a pas besoin de longues pistes de décollage.

Tout ce matériel a été mis au point au cours des deux ou trois dernières années, et il a été amélioré de façon considérable. Je pense que certains de ces avions seront en mesure de voler dans un avenir relativement rapproché.

M. PEARSON: Ces avions-là seraient pour l'Armée et non pas pour l'A.R.C.?

M. PEARKES: Aucune décision n'a encore été prise quant à savoir si ces avions auront des équipages de l'Armée ou des équipages de l'A.R.C. Ils sont mis au point pour servir à l'Armée.

M. McCLEAVE: Puisqu'il est midi et demi et que nous ne pourrions pas étudier toutes les prévisions de dépenses de l'Armée ce matin, est-ce qu'une motion d'ajournement ne serait pas de mise?

Le PRÉSIDENT: Oui. Mais M. Grafftey a essayé d'attirer mon attention. Il sera le dernier sur la liste. Vous avez la parole, monsieur Grafftey.

M. GRAFFTEY: Pourrait-on me donner des renseignements sur le pourcentage approximatif de ceux qui demandent à s'enrôler et qui sont refusés par l'Armée parce qu'ils n'ont pas les aptitudes physiques requises?

M. PEARKES: Je n'ai pas ce renseignement sous la main, mais nous pourrions vous l'obtenir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant votre départ, je crois qu'il serait peut-être sage de nous familiariser avec notre façon de procéder, au sujet d'une ou deux questions qui ont été soulevées. M. Hales a demandé si des réductions avaient été proposées.

Je crois que cela fait partie de la compétence du Comité, comme je l'ai indiqué. Naturellement, notre mandat nous autorise à faire n'importe quelle recommandation dans notre rapport. On nous demande de faire rapport à l'occasion et on nous a donné l'autorisation d'assigner des témoins et d'ordonner la production de dossiers et de documents pendant que nous nous acquittons de nos fonctions qui consistent à étudier ces prévisions de dépenses.

Donc, si, en n'importe quelle occasion, vous êtes d'avis que telle ou telle prévision de dépenses est trop élevée ou ne l'est pas assez, je vous prierais de faire connaître votre façon de penser. De fait, c'est même votre devoir. Le